

Mutuelles remboursement - Celles qui remboursent vraiment la sophrologie !

Un grand nombre de compagnie annoncent qu'elles remboursent les « médecines douces ou alternatives » à leurs assurés. Cependant, la sophrologie ne fait pas toujours partie des techniques que ces compagnies connaissent ou reconnaissent. La Chambre Syndicale vous présente la liste des mutuelles qui acceptent de rembourser les séances de sophrologie (mise à jour du 26 mai 2012).



ALPTIS
Remboursement : Pack Bien-être
25€ la séance pour 5
séances/an/assuré
0.810.04.40.00 www.alptis.org



MPCL Mutuelle des fonctionnaires territoriaux
Remboursement : forfait médecine
auxiliaire de 100 à 160€/an/assuré.
04.77.49.60.89 www.mpcl.fr



AXISALIANS-MEDINAT
Remboursement : Si le praticien est
assuré en Responsabilité civile
chez Medinat
01.60.42.72.73 ou 06.33.38.74.04
www.aliens.fr



MYRIADI
Remboursement : à partir de
20€/séance jusqu'à 30€/séance à
hauteur de 3 séances/an/assuré.
0.810.120.130
www.myriade.fr



CAP assurances
Remboursement : de 25 € jusqu'à 5
séances/an/assuré.
0.820.20.02.55 ou 06.22.77.07.65
www.cap-assurances.net



COMPAGNIE DES FEMMES
Remboursement : Cajolia 1 : 15 €
/séance 12 séance par an, Cajolia 2
: 20 €, Cajolia 3 : 25 €
01.40.54.30.35
www.comdesfemmes.com



CEGEMA mutuelle
Remboursement : de nombreuses
formules proposent un
remboursement sur la base de
30€/séance.
04.92.02.08.50 www.cegema.com



ASSUREMA
Remboursement : à partir de 15
€/séance jusqu'à 210 €/an/assuré.
Option complémentaire : 3 modules
de remboursement de 20 à 40
€/séance jusqu'à 6 /an/assuré.
0.805.85.85.82 www.assurema.fr



BAHEMA
Remboursement : de 30 à 40€
selon le niveau choisi jusqu'à 3
séances/an/assuré.
05.35.540.558
www.bahema.fr



CCMO mutuelle
Remboursement : Option médecine
douce, 10 séances/an/assuré
jusqu'à 35€/séance.
03.44.06.90.00
www.ccmo.fr



MFIF
Remboursement : Pack Bien-être
Bio II
40€/séance jusqu'à 6 séances/an.
01.43.80.06.22
www.mfif.fr



MUTUELLE FAMILIALE
Remboursement : de 50
à 150€/an/assuré selon le forfait
choisi.
0.810.15.15.05
www.mutuelle-familiale.fr



RADIANCE
Remboursement : de 15 à
40€/séance jusqu'à 3
séances/an/assuré.
03.20.63.85.32
www.radiance.fr



MUTUELLE CAP VERT
Remboursement : de 125 à 240
€/an/selon le forfait choisi.
05 62 44 37 42
www.mutuelle-capvert.com